

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2021

---

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4612)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 116

présenté par

M. Barrot, rapporteur et Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 2, substituer aux références :

« L. 526-1 B à L. 526-1 J »

les références :

« L. 526-22 à L. 526-32 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination du fait des modifications proposées par la Rapporteure aux articles 1<sup>er</sup> à 4.